



MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTON DE NUIITS ST GEORGES

AVIS MUNICIPAL – MARS 2024

ECLAIRAGE : NOUVELLES REGLEMENTATIONS

En matière d'éclairage public, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or fait évoluer les pratiques pour atteindre une sobriété exemplaire. Une telle stratégie permet de mieux accompagner ses adhérents dans la transition écologique et énergétique en diminuant les consommations et les nuisances envers l'environnement.

A la suite du travail des élus de la commission « Équipements Électriques Collectifs », le comité syndical du 24 juin 2022 a voté en faveur de la mise en place de modalités spécifiques et de nouvelles prescriptions techniques, notamment la définition de trois zones : **utile / accessoire / inutile**. Cette approche va conduire à réduire le patrimoine, les puissances, les durées de fonctionnement et à limiter au maximum l'installation de nouveaux points lumineux. Pour exemple, les nouveaux lampadaires sont limités à une intensité de 2400K. Cela permettra d'alléger les charges d'entretien, les factures d'électricité et les montants d'investissement pour les communes et le SICECO mais aussi de consacrer un peu plus de moyens aux investissements efficaces en termes de réduction des émissions de CO2.

De plus, le fait de réduire l'intensité lumineuse ou de plonger notre village dans le noir aura un impact favorisant la biodiversité nocturne.

SECHERESSE

Les conséquences climatiques de l'été 2023 ont peut-être provoqué des dégâts au niveau de vos habitations.

Si vous êtes concernés par ce problème, vous pouvez déposer un courrier explicatif et des photos des dégâts, ils seront transmis en Préfecture.

NUISANCES SONORES

Bientôt le printemps et avec l'arrivée des beaux jours, soyons respectueux et n'oublions pas les règles élémentaires de bonne conduite envers notre voisinage.

INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Information importante aux parents d'élèves, vous avez jusqu'au vendredi 29 mars pour inscrire votre enfant pour la prochaine rentrée scolaire, les documents sont à récupérer sur le site de la mairie.

J'ENTRETIENS MON TROTTOIR ET MON TAMPON DE VOIRIE

Chaque riverain a la responsabilité d'entretenir un périmètre sur le trottoir devant son domicile afin d'éviter les éventuelles chutes.

Pour le bien-être de toutes et tous, il revient donc à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de balayer, déneiger, saler pour faire fondre le verglas, laver, désherber et retirer les déchets (feuilles mortes, boue, détritiques...) devant chez lui. Sans oublier les fossés et/ou caniveaux qu'il faut maintenir dans un bon état de propreté.

Les tampons de voirie peuvent être obstrués par des résidus de travaux par suite de travaux extérieurs, en cas de non respect de ces consignes, le débouchage sera à la charge du propriétaire.

Nous comptons sur vous pour faire en sorte que notre village reste accueillant.

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.

IMPORTANT : il est formellement interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber.

J'ENTRETIENS
MON TROTTOIR
TOUTE L'ANNÉE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 MARS 2024

(Son intégralité est à retrouver sur le site de la mairie)

1. Salle du 17 rue de l'Eglise – Devis VMC et demande de subvention au SICECO

Monsieur le Maire rappelle que dans le projet de réfection de la toiture de la Salle du 17 rue de l'Eglise, le SICECO avait réalisé un audit énergétique en septembre 2023. Les résultats lui ont été exposés récemment et il a été préconisé la mise en place d'une VMC avec déclenchement par contrôleur de CO². Ce type de travaux est subventionné à hauteur de 50 % par le SICECO.

Deux entreprises ont donc été consultées et les devis sont les suivants :

- Sarl LANAUD pour un montant H.T de 8 264.12 €, soit 9 916.94 € TTC
- EIRL MOISSENET pour un montant H.T. de 5 910.60 €, soit 7 092.72 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil par 3 abstentions et 11 voix pour, DECIDE d'accepter le devis présenté par l'EIRL MOISSENET pour un montant H.T de 5910.60 euros, soit 7092.72 euros TTC

2. Projet de construction Consorts LE GRAND – Mise en place d'une servitude passage

Monsieur le Maire expose :

- Les consorts LE GRAND ont le projet de diviser un terrain situé 4 route de Dijon en vue d'un projet de construction.
- Il a été demandé à la commune d'accepter la mise en place d'une servitude de passage sur le chemin piétonnier, sur une longueur de 30 m environ pour créer un accès à une des parcelles à construire.
- Un acte authentique contenant la constitution de servitude sera donc à signer chez le notaire ; ce dernier régissant les conditions notamment d'utilisation et d'entretien de ladite servitude, à savoir que l'entretien de la partie du chemin piétonnier sera à la charge du fond dominant (le propriétaire de la parcelle à construire).

Après avoir délibéré, le Conseil par 11 voix pour et 3 abstentions, ACCEPTE la mise en place de la servitude au profit des consorts LE GRAND, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération y compris l'acte authentique de constitution de servitude.

3. Salle à Usages Multiples (SUM) – Modification du règlement

Le règlement de la SUM a subi quelques modifications. Il est possible de le consulter sur le site de la mairie. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modifications du règlement du 1^{er} janvier 2024.

4. Conseil Départemental de la Côte d'Or – Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie

Monsieur le Maire annonce que la Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie est arrivée à échéance le 31 décembre 2023. Il propose de la renouveler pour les 3 années à venir : 2024-2025-2026. **Après avoir délibéré, le Conseil par 13 voix pour et 1 abstention, ACCEPTE** le renouvellement de la Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

7 – Questions diverses

- Réfection de la Route d'Izeure : réunion de chantier le 26 mars.
- Garage de la commune : début des travaux le 22 avril.
- Le paysage à l'entrée de notre village a été modifié à la suite de l'abattage d'arbres malades. Cette parcelle appartient pour 80 % à la COMCOM. Un nouvel aménagement paysagé se fera prochainement.